Extrait N° 6 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 23 DECEMBRE 2005

L'an deux mil cinq, le vingt trois décembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 12 décembre 2005 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 19.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René – M. LESQUELIN Jean Hugues - M. ABELARD Georges – M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine – Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – M. GRONDIN Jules – Mme MARCHAND Gladys – M. TOUPIN Jean René – Melle CADAS Virginie – Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle - M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. HOARAU Alex –Mme GRONDIN Céline – M. RIVIERE Lucien – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric – Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : Mme BAILLIF Line Rose a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel – M. FRINGUE Mickaël à M. MONDON René – Mme LAMOLY Viviane à Mme MEZINO Sylvaine.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 6 / Recensement général de la population 2006
- Recrutement des agents recenseurs
Modification

Par délibération en date du 30 septembre 2005, le conseil municipal approuvait la création de 15 postes d'agents recenseurs pour réaliser l'opération de recensement général de la population en 2006.

Pour créer ce nombre de postes, la Commune s'était basée sur une première estimation faite par l'INSEE, de 8 150 habitants.

Or, après réalisation de l'enquête cartographique réalisée de mai à août 2005, l'estimation se situe à 9 700 habitants.

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

Il est donc proposé au conseil municipal de porter le nombre de postes à créer à 17.

Sur la base moyenne d'une réalisation par agent d'environ :

- 550 bulletins individuels à 1.20 € le bulletin
- 230 feuilles de logement à 1.60 € par feuille

en rajoutant le paiement de :

- 2 séances de formation à 50 €
- 1 forfait pour la tenue de carnet de tournée, les bulletins non enquêtés et les fiches d'adresses collectives de 100 €

Le salaire brut d'un agent représente environ **1 228 €.**

La charge salariale globale (cotisation patronales comprises) pour les 17 agents représentera une dépense d'environ **30 000 €.**

La dépense sera à imputer au Budget Primitif 2006, au chapitre 012 - Article 64131 -Rémunération des agents non titulaires-.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de porter le nombre de postes d'agents recenseurs à créer, à **17**

- autorise la dépense correspondante qui sera imputée au budget primitif 2006, au chapitre 012, Article 64131 -Rémunération des agents non titulaires-.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE SAVIGNONS